



## ASSEMBLÉE — 41<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 15 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue

#### EVALUATION ET SUIVI DES PLANS D' ACTIONS CORRECTRICES SOUMIS PAR LES ETATS DANS LE CADRE EN LIGNE DE L'USOAP-CMA

(Note présentée par le Cameroun)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fait état de la revue par l'OACI, des renseignements fournis par les États membres dans le cadre en ligne (OLF) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA), concernant leurs plans d'actions correctrices (CAP). Partant d'un échantillon d'États membres sélectionnés de manière aléatoire et représentant les différentes régions, la note met en évidence des durées considérables, allant d'une à plusieurs années, entre les dates des plus récentes mises à jour effectuées dans l'OLF par lesdits États et celles des dernières revues de l'OACI. Cette situation met en lumière des dysfonctionnements dans l'exécution des tâches d'évaluation et de suivi des CAP soumis par les États dans l'OLF.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note du contenu de la note travail ;
- b) demander au Secrétariat de l'OACI d'améliorer le mécanisme d'évaluation et de suivi des plans d'actions correctrices, ainsi que des preuves de leur mise en œuvre soumis par les États dans le cadre en ligne de l'USOAP-CMA, afin d'y donner suite dans des délais appropriés ; et
- c) prier instamment les États de continuer à mettre à jour le cadre en ligne de l'USOAP-CMA pour renseigner les progrès réalisés dans l'amélioration de leurs systèmes de supervision de la sécurité.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront poursuivies sous réserve des ressources disponibles prévues dans le budget-programme ordinaire pour 2023-2025 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019)</i> Doc 10137, <i>Assemblée – Quarantième session – Rapport de la Commission technique</i> Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Surveillance continue</i>

<sup>1</sup> Version française fournie par le Cameroun.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel d’audits de supervision de la sécurité (USOAP) a été lancé il y a plus de deux (02) décennies. En janvier 2013, l’USOAP est passé à la méthode de surveillance continue (CMA), évoluant ainsi vers un programme axé sur l’information, fondé sur les risques et orienté sur les résultats.

1.2 En signant le mémorandum d’entente (MOU) de l’USOAP CMA, chaque État membre s’est engagé à entièrement y participer, en prenant part à toutes ses activités et en s’engageant à fournir les renseignements relatifs à l’instauration et à la mise en œuvre de son système de supervision de la sécurité de façon continue, dans la mesure du possible au moyen du OLF.

1.3 L’OLF offre à l’OACI, aux États membres et aux autres utilisateurs autorisés une suite d’applications web intégrées qui permet une surveillance continue, ainsi que la communication des renseignements et de la documentation sur la sécurité reçus de différentes sources. Ainsi, les États membres se servent de l’OLF pour soumettre à l’OACI, au travers de modules dédiés, des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs systèmes de supervision de la sécurité.

1.4 C’est ainsi que le module CAP a été conçu pour permettre aux États de soumettre à l’OACI les CAP qu’ils élaborent pour remédier aux constatations recensées pendant les activités USOAP CMA. L’OACI, comme le prévoit le paragraphe 5.2.2 du Doc 9735, Manuel du Programme universel d’audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue, utilise ce module pour évaluer les CAP et déterminer s’ils sont jugés acceptables pour remédier aux constatations. Une fois que l’État indique qu’un CAP a été entièrement mis en œuvre et qu’il a soumis les éléments justificatifs, l’OACI se sert de ce module pour valider les preuves et la mise en œuvre du CAP.

## 2. ANALYSE

2.1 Pour satisfaire à leurs engagements mentionnés au paragraphe 1.2 et donner suite aux différentes résolutions adoptées par l’Assemblée de l’OACI, les États membres fournissent des efforts considérables pour régulièrement renseigner dans l’OLF les informations relatives aux CAP et à leur mise en œuvre. Cependant, ils n’obtiennent pas toujours le retour de l’OACI, dans des délais appropriés, sur les renseignements fournis.

2.2 Lors de travaux de mise à jour de l’OLF, il nous a été donné de constater que la dernière revue effectuée par l’OACI concernant les renseignements fournis par le Cameroun dans le module CAP datait de plus de quatre (04) ans. A la suite de ce constat, une étude a été réalisée en choisissant de manière aléatoire 20 États dans différentes régions, afin de comparer la date de la dernière mise à jour des CAP par chaque État et celle de leur dernière revue par l’OACI. Les données utilisées, datant du 20 juin 2022, ont été tirées du module « Tableaux de bord des États » de l’OLF.

2.3 Le tableau de la page 3 présente la synthèse des résultats obtenus. Les noms des États ont été anonymisés pour des raisons de confidentialité.

#	RASG	CAP Progress made by State, Last update	CAP reviewed by ICAO, Last update	#	RASG	CAP Progress made by State, Last update	CAP reviewed by ICAO, Last update
1.	RASG-AFI_1	17/07/2019	18/10/2017	11.	RASG-EUR_2	23/03/2020	01/06/2015
2.	RASG-AFI_2	09/06/2022	21/05/2021	12.	RASG-EUR_3	19/05/2022	15/07/2016
3.	RASG-AFI_3	23/05/2022	28/01/2015	13.	RASG-EUR_4	13/06/2016	01/03/2017
4.	RASG-AFI_4	01/02/2022	19/06/2014	14.	RASG-MID_1	01/09/2020	19/06/2014
5.	RASG-AFI_5	22/03/2021	18/10/2017	15.	RASG-MID_2	13/02/2022	18/10/2017
6.	RASG-APAC_1	24/11/2020	18/10/2017	16.	RASG-MID_3	20/06/2019	09/03/2018
7.	RASG-APAC_2	02/06/2022	30/07/2018	17.	RASG-PA_1	01/02/2019	18/10/2017
8.	RASG-APAC_3	24/04/2022	31/05/2021	18.	RASG-PA_2	20/02/2020	18/10/2017
9.	RASG-APAC_4	10/06/2022	23/03/2021	19.	RASG-PA_3	20/05/2022	30/09/2016
10	RASG-EUR_1	13/12/2017	19/06/2014	20.	RASG-PA_4	11/06/2022	20/05/2018

2.4 Les résultats de l'étude montrent que les dates des plus récentes mises à jour effectuées dans l'OLF par les États sélectionnés sont postérieures à celles des dernières revues de l'OACI, à l'exception d'un État. Il s'est écoulé en moyenne 1256 jours (soit près de 3 ans et demi) entre la date de la plus récente revue de l'OACI et celle des mises à jour effectuées par un État membre. Le plus grand écart relevé est de 2784 jours (soit plus de 7 ans et demi), tandis que le plus petit écart est de 328 jours (soit quasiment 1 an), en tenant compte de l'exception précédemment mentionnée.

2.5 L'analyse des résultats de l'étude met en lumière des dysfonctionnements dans l'exécution des tâches d'évaluation et de suivi des CAP soumis par les États dans l'OLF. L'élargissement de l'échantillon utilisé pourrait conduire à une conclusion similaire.

2.6 Ainsi, il importe que l'OACI y accorde toute son attention en identifiant les causes et en prenant les mesures nécessaires afin de donner suite dans des délais raisonnables aux mises à jour effectués par les États membres dans l'OLF. Ces mesures comprendraient entre autres le renforcement des ressources affectées à la revue des CAP à travers l'implication des Bureaux Régionaux et des experts USOAP CMA des États.

### 3. CONCLUSION

3.1 Le lancement de l'USOAP-CMA, il y a près d'une décennie, a constitué une évolution majeure dans la façon dont l'OACI veille à la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI contenues dans les Annexes de la Convention relative à l'aviation civile internationale. Le cadre en ligne (OLF) de l'USOAP CMA, plateforme en constante évolution, reste le moyen privilégié d'échange de renseignements entre l'OACI et les États membres.

3.2 Bien que des pesanteurs aient été observées concernant l'utilisation de l'OLF lors des premières années suivant son déploiement, les États membres continuent à s'organiser pour utiliser au mieux l'OLF, afin de fournir à l'OACI des renseignements sur les progrès réalisés dans l'amélioration de leurs systèmes de supervision de la sécurité. En vue d'accompagner cette dynamique, l'OACI se doit

d'améliorer son mécanisme d'évaluation et de suivi des CAP et preuves de mise en œuvre soumis par les États dans l'OLF, afin d'y donner suite dans des délais appropriés.

— FIN —